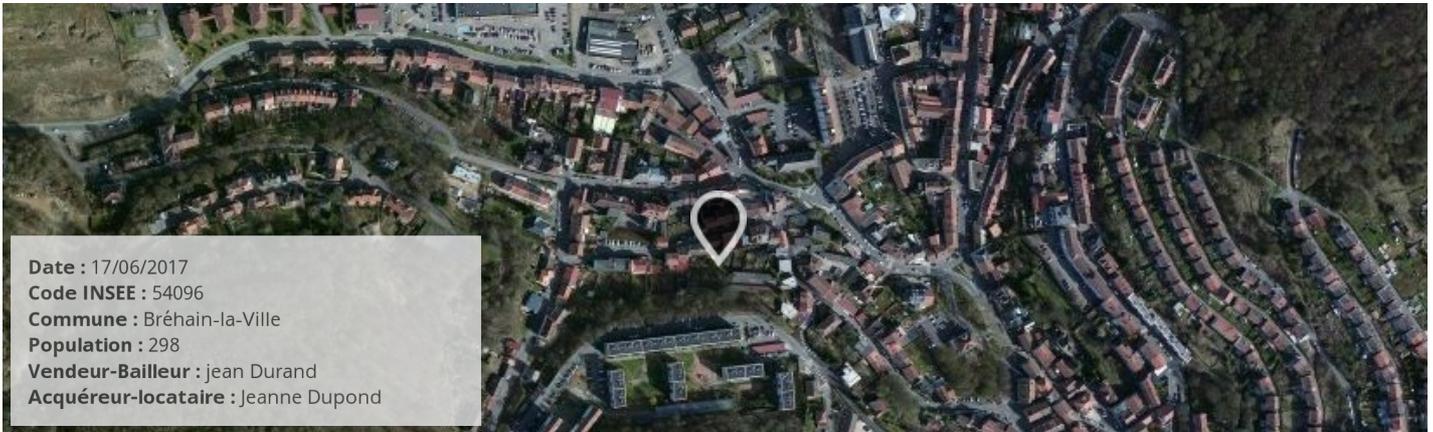


ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

16B RUE SALVADOR ALLENDE 54190 BREHAIN LA VILLE



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 2

19 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Affaissements et effondrements (cavités souterrain
Séisme

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Effondrements généralisés

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Mouvements de terrains miniers (Effondrements localisés)	Approuvé	PPRM Secteur de Crusnes	15/12/2009
Mouvements de terrains miniers (Affaissements progressifs)	Approuvé	PPRM Secteur de Crusnes	15/12/2009
Mouvements de terrains miniers (Tassements)	Approuvé	PPRM Secteur de Crusnes	15/12/2009
Mouvements de terrains miniers (Effondrements localisés)	Approuvé	PPRM Secteur BREHAIN	21/05/2015
Mouvements de terrains miniers (Affaissements progressifs)	Approuvé	PPRM Secteur BREHAIN	21/05/2015
Mouvements de terrains miniers (Tassements)	Approuvé	PPRM Secteur BREHAIN	21/05/2015

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Mouvements de terrains miniers

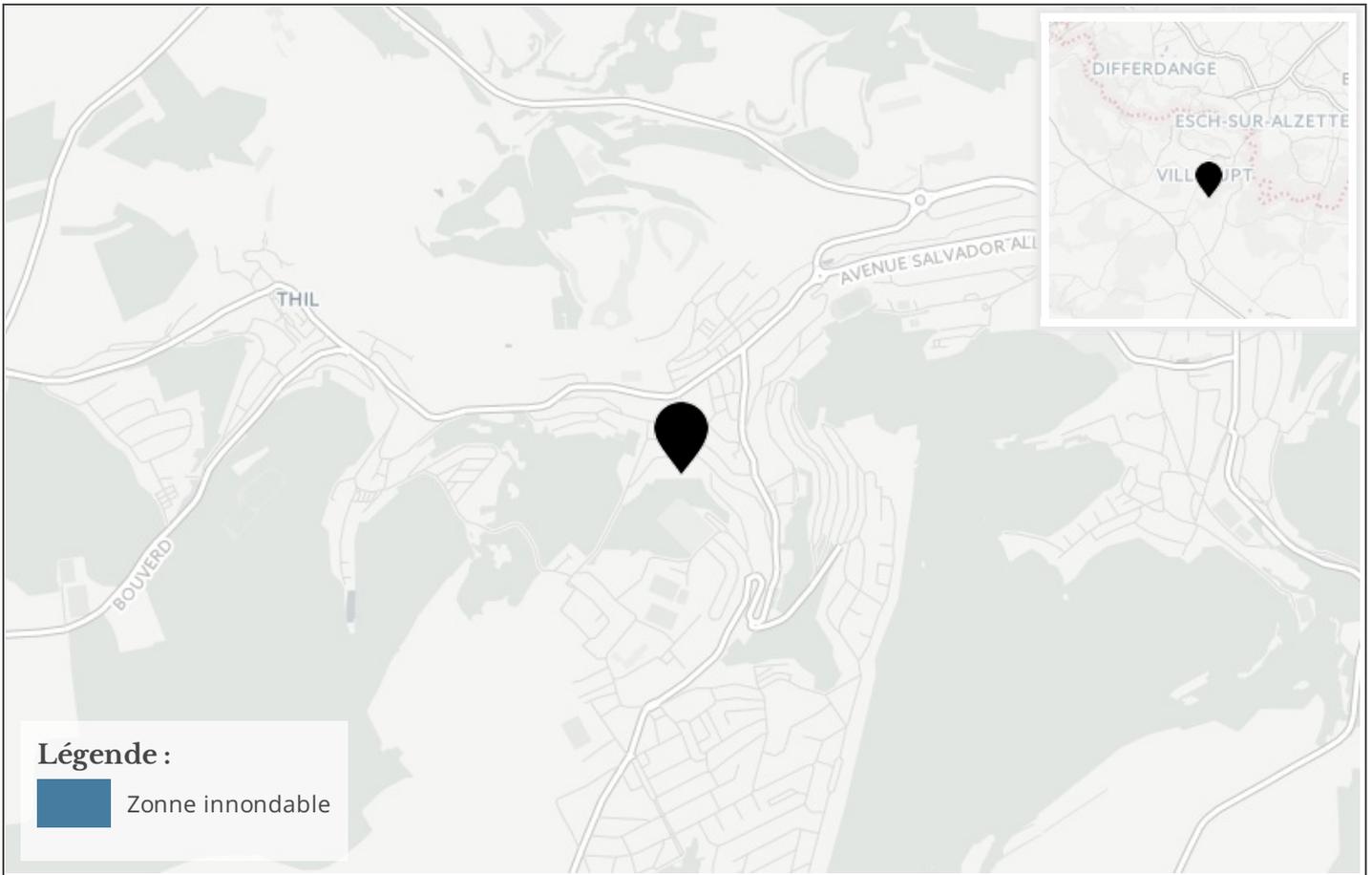
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

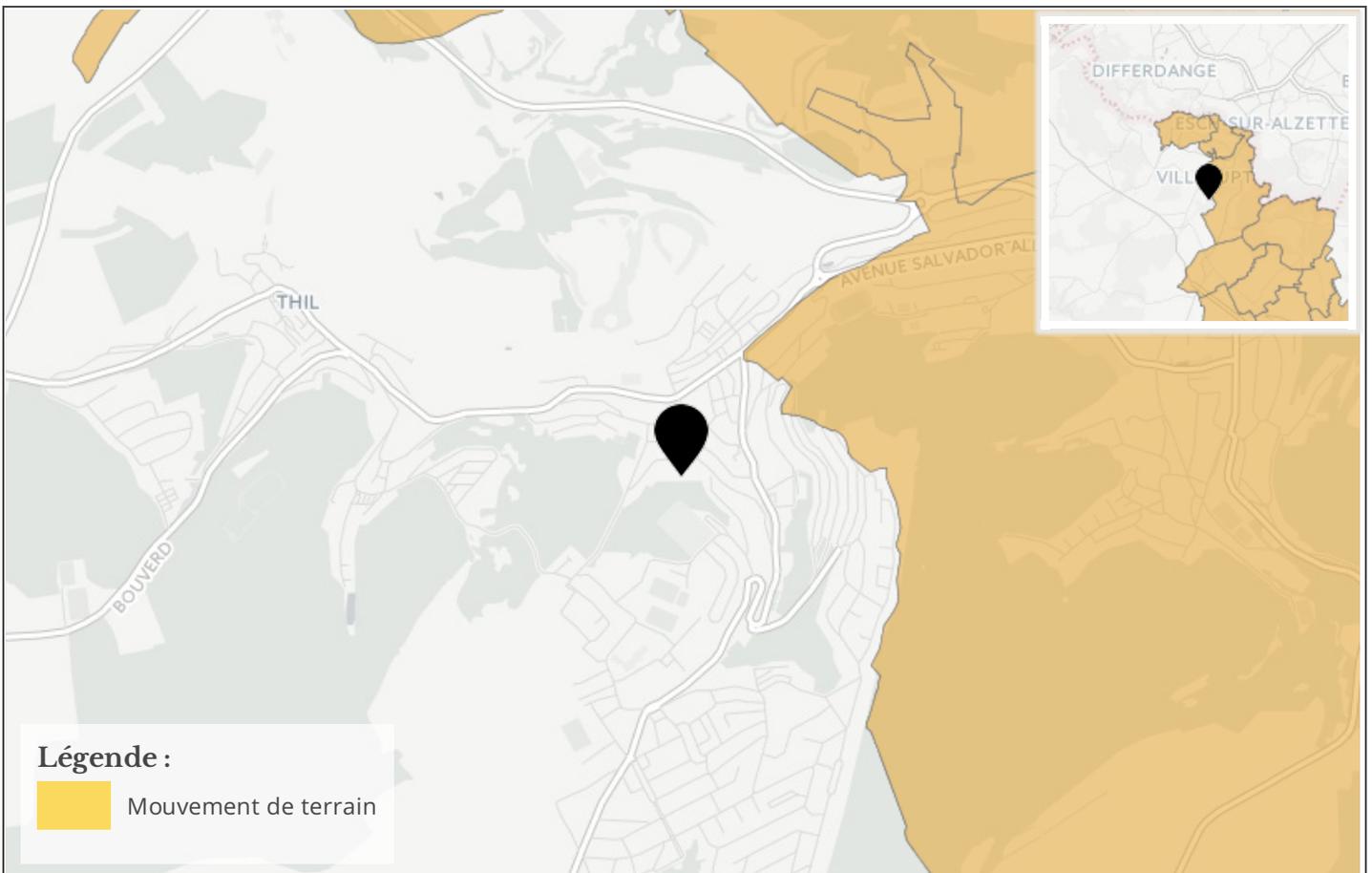
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations et coulées de boue	13/12/1993	25/12/1993	11/01/1994	15/01/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	23/01/2009	23/01/2009	17/04/2009	22/04/2009
Inondations et coulées de boue	23/05/2012	23/05/2012	27/07/2012	02/08/2012

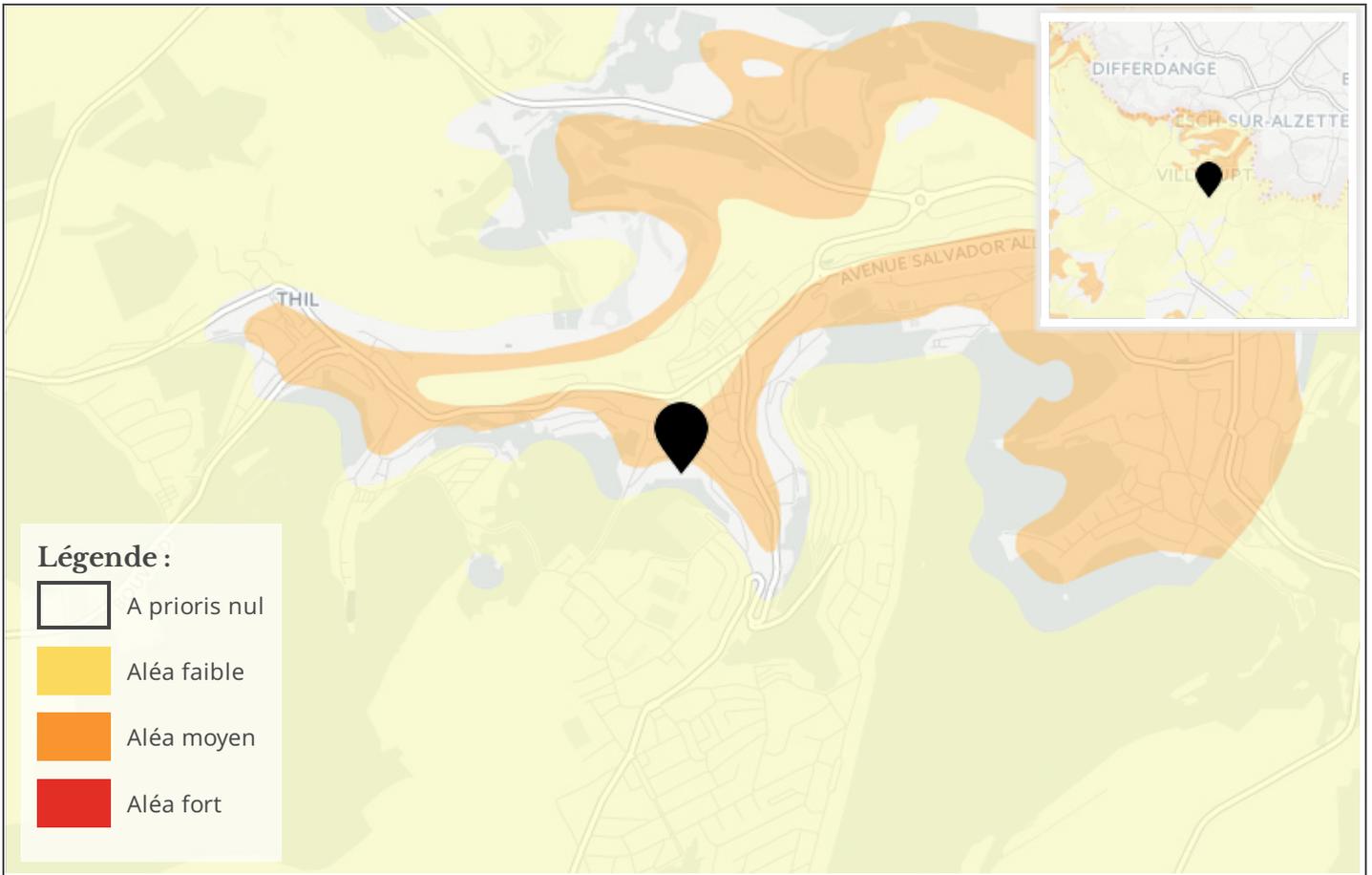
Cartographie des inondations



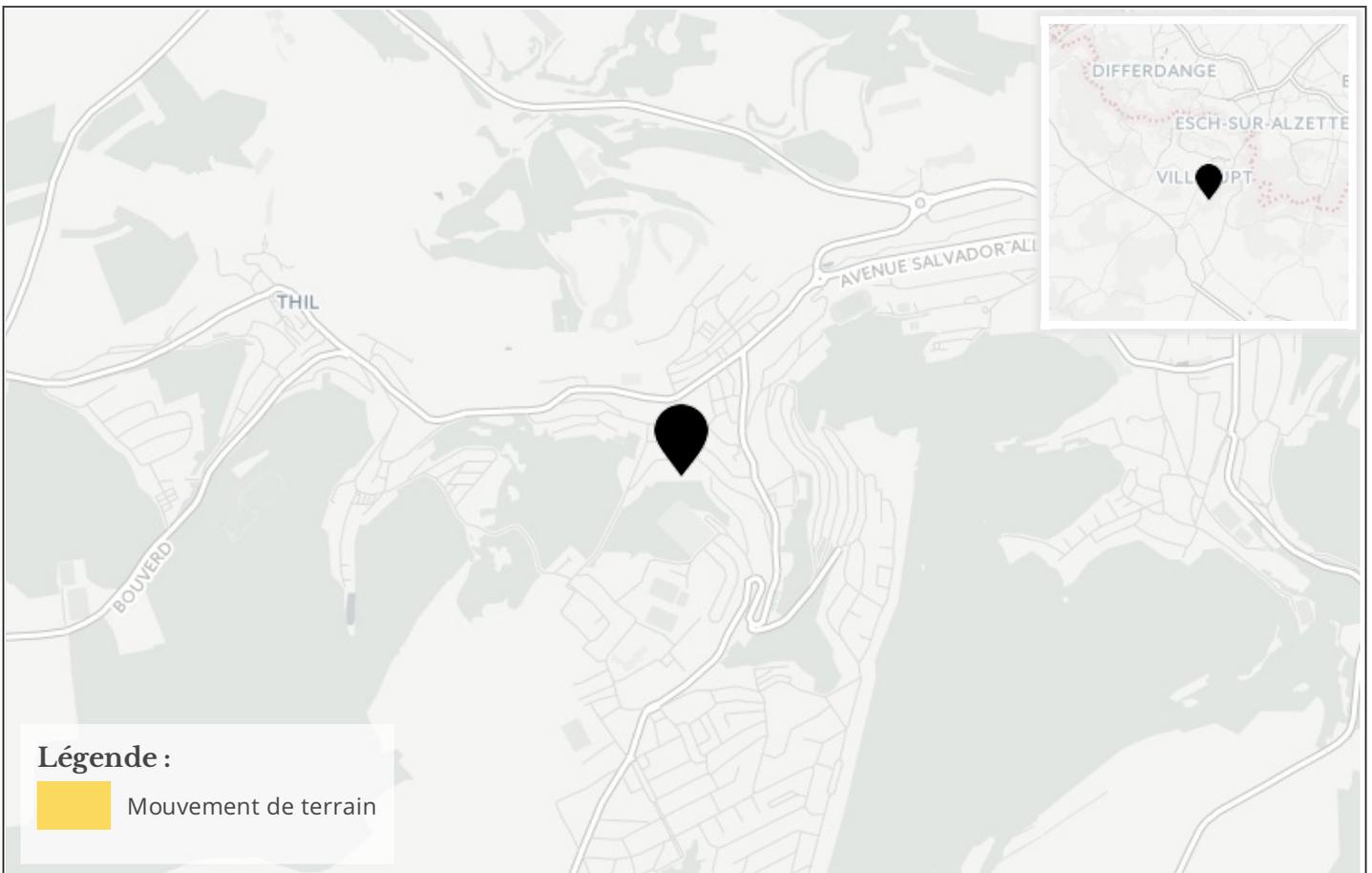
Cartographie des mouvements de terrains



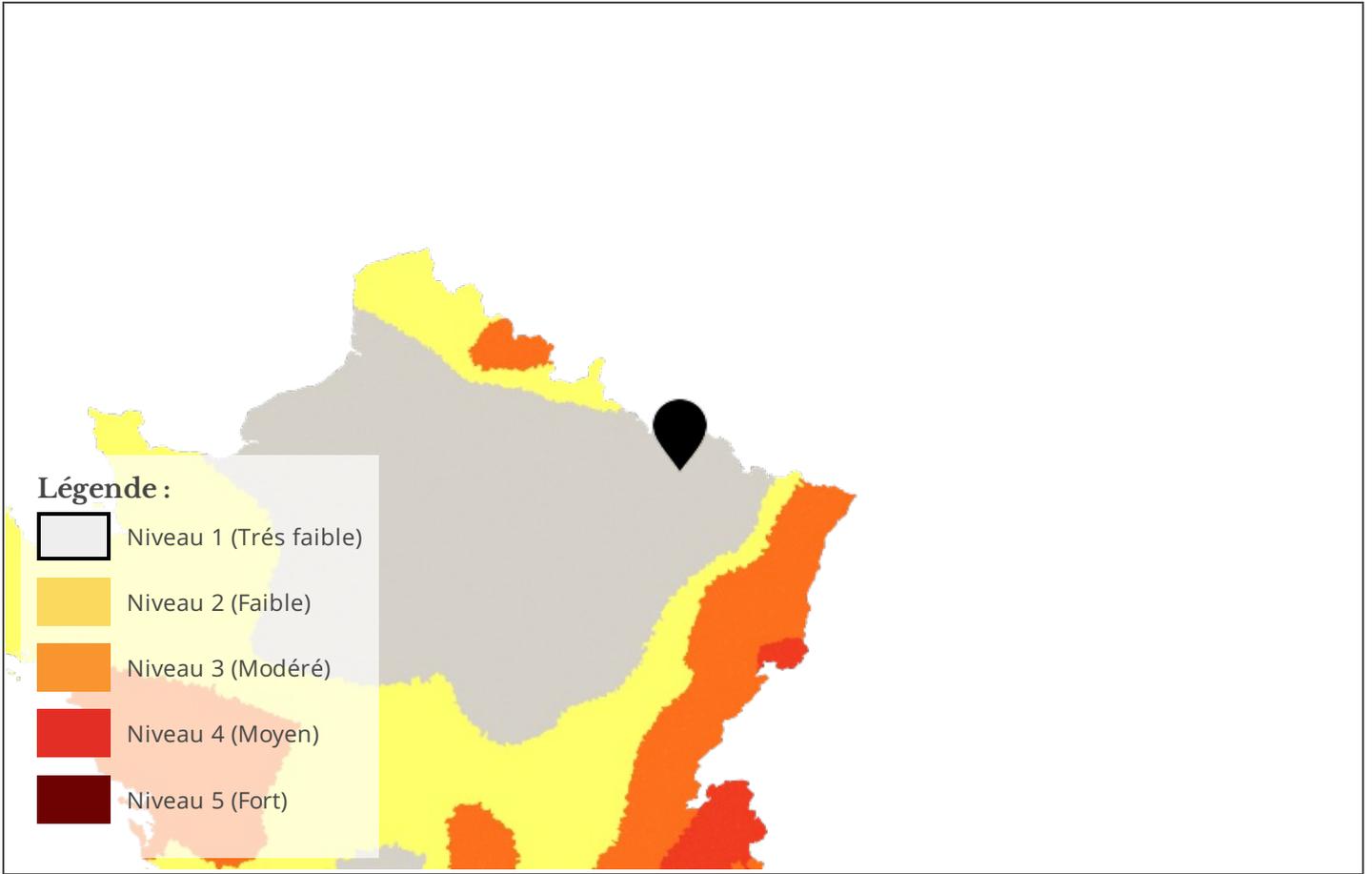
Cartographie des argiles



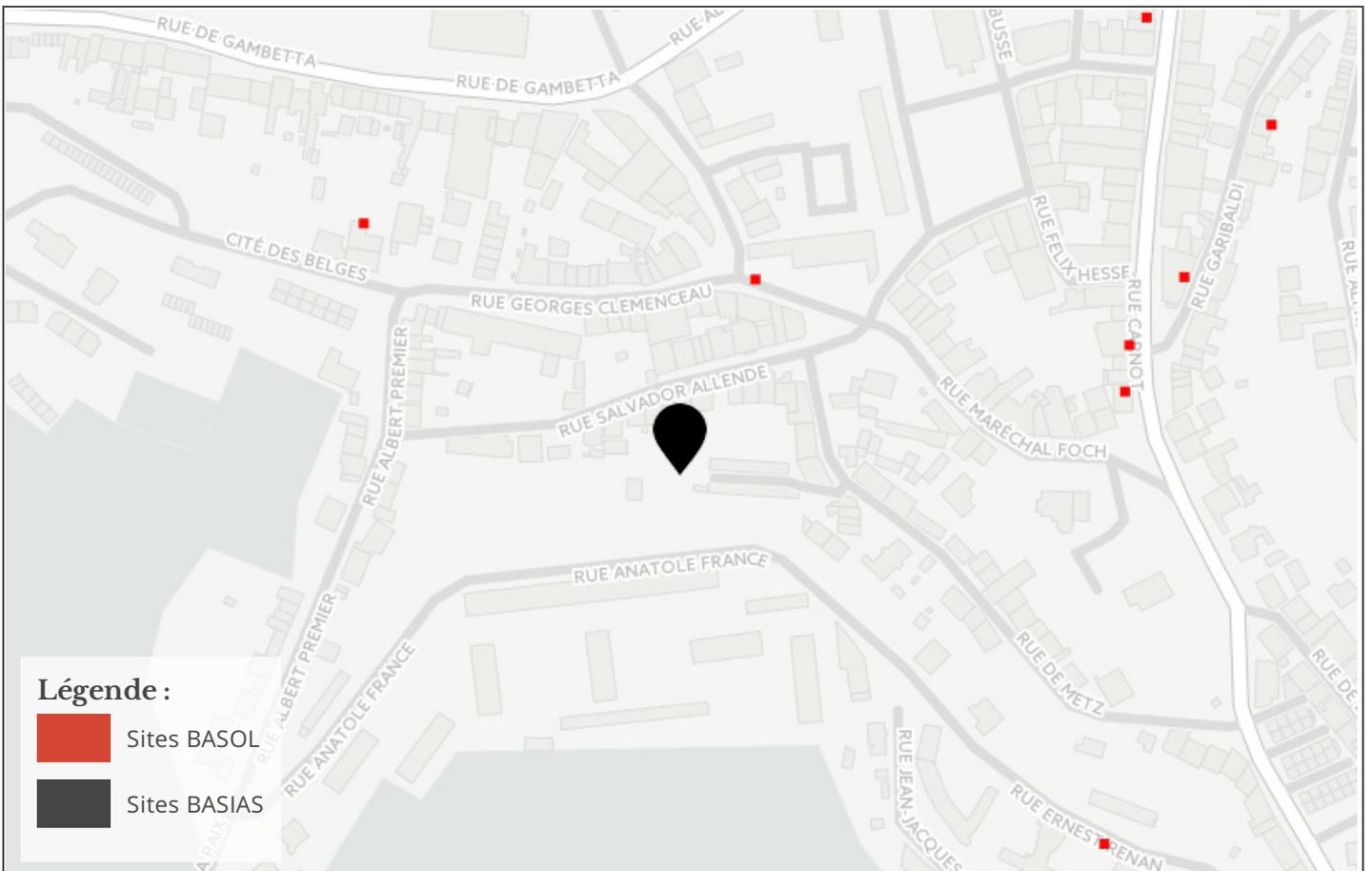
Cartographie des carrières / gypse



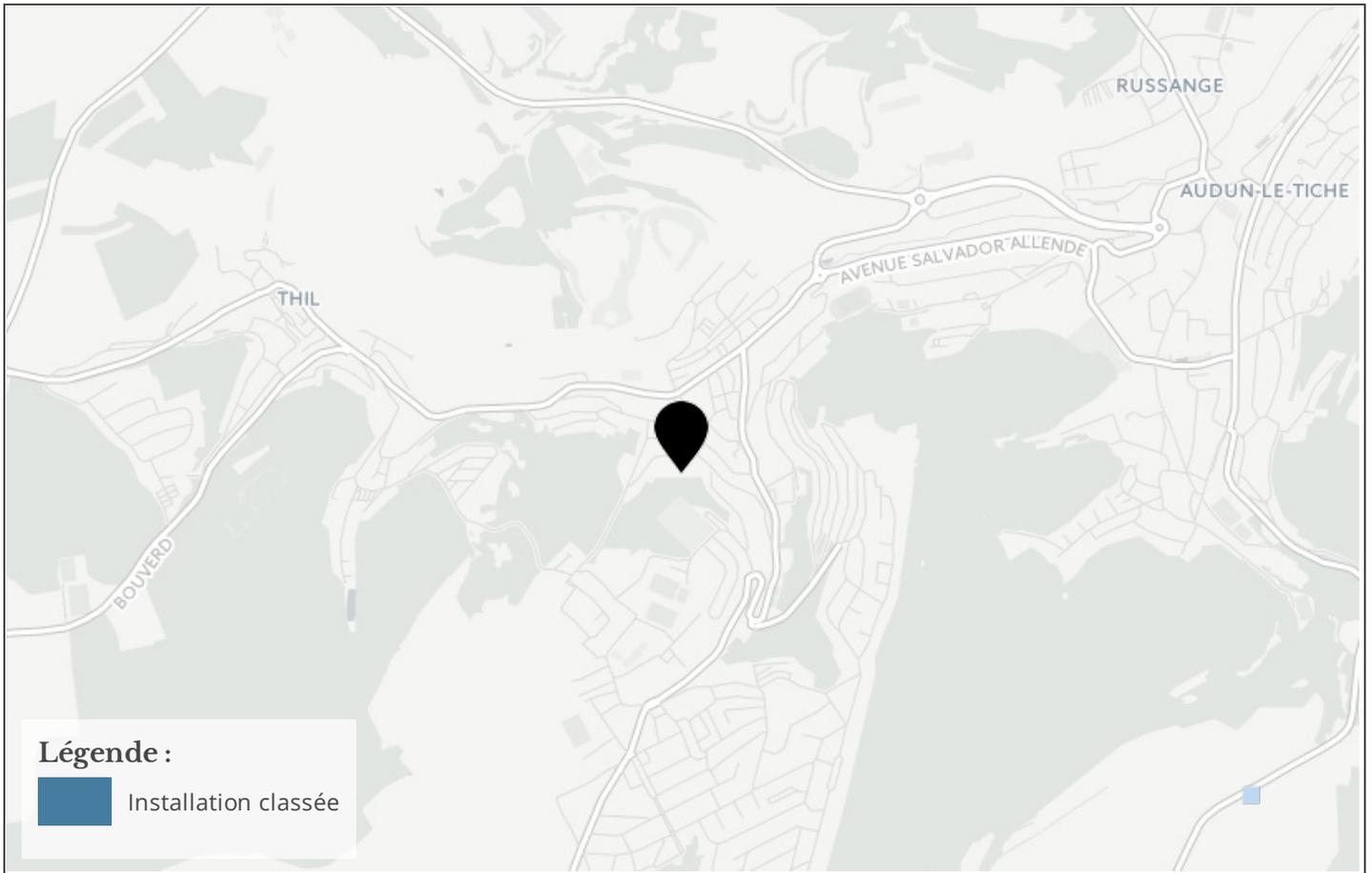
Cartographie des zones sismiques



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 59/2012/SIDPC

du 2 MAI 2012

Mis à jour le 28 AVRIL 2015

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

16B Rue Salvador Allende

54190

BREHAIN LA VILLE

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui Non X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui Non X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui Non X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation <input type="checkbox"/>	crue torrentielle <input type="checkbox"/>	mouvements de terrain <input type="checkbox"/>	avalanches <input type="checkbox"/>
sécheresse <input type="checkbox"/>	cyclone <input type="checkbox"/>	remontée de nappe <input type="checkbox"/>	feux de forêt <input type="checkbox"/>
séisme <input type="checkbox"/>	volcan <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui Non X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui Non X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui Non

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain **autres**

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X
 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique **effet thermique** **effet de surpression**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques Oui Non X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5** **zone 4** **zone 3** **zone 2** **zone 1** X
 forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non

vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur	jean	Durand
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne	Dupond
10. Lieu / Date	BREHAIN LA VILLE	17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
LORS410091	charcuterie carabin, réfrigération et compression, 15 rue foch villerupt (54580)	84 mètres
LORS403356	mechel georges bieres & charbons, ex mechel père, dépôt de combustibles, 37 rue clemenceau villerupt (54580)	181 mètres
LORS407046	lescrenier, charcuterie (laboratoire), 4 rue carnot villerupt (54580)	210 mètres
LORS410102	reffay entreprise, peinture-vitrierie-droguerie, rue carnot villerupt (54580)	215 mètres
LORS401939	giraud, station-service, garage, 18 rue carnot villerupt (54580)	221 mètres
LORS403008	barberi - garage saint-christophe, ex foglia, garage, ex station-service, 1 rue gambetta villerupt (54580)	222 mètres
LORS402190	meloni et uzzoli, garage, 9 rue renan (ernest) villerupt (54580)	275 mètres
LORS410092	match, ex immobilière-détail, supermarché avec réfrigération, dépôt de fromage, rue gambetta villerupt (54580)	280 mètres
LORS407098	est pressing, atelier de dégraissage textiles, 42 rue carnot villerupt (54580)	296 mètres
LORS410096	schmitt, garage, 17 rue garibaldi villerupt (54580)	315 mètres
LORS403929	match lorraine, ex gro est, ex sanal-eco, supermarché match villerupt, rue gambetta villerupt (54580)	316 mètres
LORS410087	voilquin entreprise, ex mathieu, boucherie, 59 rue carnot villerupt (54580)	348 mètres
LORS403107	lucas, station-service, 64 rue carnot villerupt (54580)	350 mètres
LORS403913	garage herbays, ex stamera (total), garage, ex station-service, rue gambetta villerupt (54580)	393 mètres
LORS400138	ex sncf, ancienne gare de villerupt-micheville, lieu dit gare de villerupt-micheville villerupt (54580)	429 mètres
LORS402738	schneider-launoy, travail du bois, dépôt de liquide inflammable, 4 rue ferry villerupt (54580)	432 mètres
LORS403413	fromagerie de villerupt, ex caillet, fromagerie, ex laiterie avec dépôt de liquides inflammables, rue ernest renan villerupt (54580)	447 mètres
LORS410098	hrdina joseph, laboratoire de charcuterie, 2 rue du moulin villerupt (54580)	484 mètres
LORS402376	société européenne de supermarchés (s.a), supermarché "migos", rue du moulin villerupt (54580)	494 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques/Plan-de-prevention-des-risques/Information-acquereurs-locataires>

Préfecture : Meurthe-et-Moselle
en application du IV de l'article

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

BREHAIN LA VILLE

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue

Arrêté en date du 11/01/1994

Oui Non

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

Arrêté en date du 29/12/1999

Oui Non

Inondations et coulées de boue

Arrêté en date du 17/04/2009

Oui Non

Inondations et coulées de boue

Arrêté en date du 27/07/2012

Oui Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net